

CPT-39

RECOUVREMENT DES CRÉANCES FISCALITE COMPTABILITÉ : CONNAITRE LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Choisir la procédure adaptée
- Comprendre que la fatalité en termes de risque client n'existe pas
- Prévoir, agir, convaincre, contraindre en ultime recours
- Maîtriser l'environnement fiscal de l'entreprise
- Maîtriser les droits d'enregistrement, les TAV, les ITS et les BIC
- Mettre à jour les données fiscales des opérations d'exploitation
- Comprendre l'indice de la fiscalité sur l'enseignement comptable de l'entreprise
- Connaître les clés essentielles de la comptabilité générale
- Le vocabulaire fondamental, les règles et les conventions

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **Recouvrement des créances**
 - ✓ Les grands principes du recouvrement
 - ✓ Le traitement des entreprises en difficulté
 - ✓ Accroître les performances de l'entreprise : l'amélioration de la trésorerie
 - ✓ Sécuriser et prévenir le risque client
 - ✓ Pourquoi et comment externaliser la gestion du portefeuille
- **Fiscalité**
 - ✓ Les droits d'enregistrement
 - ✓ Les taxes sur la valeur ajoutée
 - ✓ Les ITS, les BIC et les IRCM
 - ✓ L'impôt foncier, la patente et la licence
 - ✓ Les sanctions en matière d'impôts
 - ✓ Le contrôle et le contentieux de l'impôt
- **Comptabilité**
 - ✓ Appréhender la logique de base de la comptabilité générale
 - ✓ Définitions clés de la comptabilité générale
 - ✓ Principe de l'enregistrement comptable
 - ✓ Plan des comptes
 - ✓ Éditions comptables
 - ✓ Définir les éléments du patrimoine et du résultat de l'entreprise

PUBLIC CIBLE

- Comptable
- Trésorier
- Service financier

DUREE DE LA FORMATION :

03 journées de 8 heures chacune

ANIMATEUR :

Formateur spécialisé avec longue expérience